

---

## Hommage du citoyen Thomel Midon à la Convention d'une paire de souliers de son invention, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Hommage du citoyen Thomel Midon à la Convention d'une paire de souliers de son invention, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22476\\_t1\\_0012\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22476_t1_0012_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Instruits par vous, nous allons redoubler de zèle et de vigilance. Qu'ils tremblent, les factieux : nous saurons, à votre exemple, les livrer à la justice nationale. Vive la République une et indivisible.

SERRES, PIAT, M. LEVACHERE (*agent nat.*),  
P. ROUSSEAU [et 2 signatures illisibles].

## 9

Le citoyen Thomel Midon, de Gilly, district de Dijon (1), fait hommage à la Convention d'une paire de souliers de son invention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 10

L'agent national du district de Condom (3) instruit la Convention d'un envoi de 1 529 marcs 14 onces 4 gros d'argenterie provenant de la dépouille des églises; il annonce que cette quantité, réunie à 672 marcs 7 onces 12 gros déjà envoyés, forme la quantité de 2 200 marcs 5 onces 6 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des revenus nationaux (4).

## 11

La société républicaine de Sajas (5) annonce à la Convention que leur commune a déjà fourni 3 milliers de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des poudres et salpêtres (6).

## 12

Le citoyen Beauvils, au nom de la maison Jean et David Beaux, de Marseille, dont il est chef, fait don du fret de 1 430 barils de farine chargés à Baltimore dans son vaisseau *le Platon*. Il ajoute qu'il a fait acheter 20 000 charges de bled, dont la majeure partie est arrivée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission de commerce (7).

(1) Côte d'Or.

(2) *P.-V.*, XLII, 279. *J. Sablier*, n° 1 470 (Selon cette gazette, l'hommage a été adressé au comité des marchés). Selon *B<sup>n</sup>* (22 therm., 2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>), il s'agit du citoyen Chomel-Midon.

(3) Gers.

(4) *P.-V.*, XLII, 279. *B<sup>n</sup>*, 22 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>). *C. Eg.*, n° 724.

(5) Par Rieumes, Haute-Garonne.

(6) *P.-V.*, XLII, 279.

(7) *P.-V.*, XLII, 279.

## 13

La société populaire de Beauvais (1) témoigne ses inquiétudes sur le départ de 150 hommes de cavalerie partis de ses murs le 11 thermidor, dont la destination étoit de se porter sur Meaux.

Renvoi au comité de salut public (2).

## 14

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales annoncent à la Convention que les volontaires composant le 7<sup>e</sup> bataillon de Lot-et-Garonne, non contents de verser leur sang pour la cause sublime qu'ils défendent, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 sous pour les frais de la guerre.

Ils joignent à leur lettre deux croix de Saint-Louis, et une de Saint-Lazare, que deux soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les deux premières par Pierlot, chasseur de la 2<sup>e</sup> compagnie du Louvre; l'autre par Masson, volontaire.

Les mêmes représentants envoient encore une carte trouvée sur les émigrés, contenant un pari fait entre deux de ces illustres chevaliers; l'un parioit que les Français auroient le dessous, et l'autre le contraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*s.l.*, 1<sup>er</sup> therm. II] (4).

Citoyens collègues,

Nous nous acquittons d'une mission bien douce pour nous : celle de vous transmettre les expressions de reconnaissance, d'amour, de dévouement des braves deffenseurs de la patrie composant le 7<sup>e</sup> bataillon de Lot-et-Garonne. Vous verrez dans leur adresse que ces courageux soldats, non contents de verser tous les jours leur sang pour la cause sublime qu'ils deffendent, placés sur le sommet d'une haute montagne et ayant presque continuellement la pluie sur le corps, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 s. pour les frais de la guerre. Cette offrande est d'autant plus précieuse que l'amour seul de la liberté et le plus pur républicanisme l'ont déterminée, et non le vil égoïsme de ces hommes à bourse bien arrondie, qui, par un effet d'un calcul bien médité, viennent faire un petit sacrifice, de crainte qu'on ne les force à en faire un plus considérable. Nous demandons, citoyens collègues, la mention honorable et l'insertion au bulletin de cet acte civique. Nous joignons ici les 3 836 liv. 5 s.

Nous vous remettons aussi 2 croix de Saint-Louis et 1 de Saint-Lazare, que deux braves

(1) Oise.

(2) *P.-V.*, XLII, 280. *J. Paris*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1 470; *Débats*, n° 680, 243.

(3) *P.-V.*, XLII, 280.

(4) C 311, pl. 1 233, p. 17. *B<sup>n</sup>*, 14 therm.